

Les politiques du genre

Logiques politiques

Collection dirigée par Yves Surel

Créée en 1991 par Pierre Muller, la collection « Logiques politiques » a pour vocation principale de publier des ouvrages de science politique, ainsi que des livres traitant de thématiques politiques avec un autre angle disciplinaire (anthropologie, économie, philosophie, sociologie). Elle rassemble des recherches originales, tirées notamment de travaux de doctorat, ainsi que des ouvrages collectifs sur des problématiques contemporaines. Des séries thématiques sont également en cours de développement, l'une d'entre elles visant à publier des ouvrages de synthèse sur les systèmes politiques des États-membres de l'Union européenne.

Dernières parutions

Thierry BERTHET, Olivier COSTA, Rodolphe GOUIN, Xabier ITCAINA, Andy SMITH, *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, 2008.

Frédéric Depétris, *L'Etat et le cinéma en France. Le moment de l'exception culturelle*, 2008.

Stephan MARTENS, *L'Europe prochaine*, 2008.

S. PREZIOSO, J.-F. FAYET, G. HAVER (Sous la direction de), *Le totalitarisme en question*, 2008.

Christian GONZALES LAPORTE, *Genèse et développement des régulateurs sectoriels français*, 2007.

Nadia HILAL, *L'eurosyndicalisme par l'action. Cheminots et routiers en Europe*, 2007.

A. FAURE, J.-P. LERESCHE, P. MULLER et S. NAHRATH (sous la dir.), *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, 2007.

Christian LEQUESNE et Monika MacDONAGH-PAJEROVA, *La citoyenneté démocratique dans l'Europe des vingt-sept*, 2007.

Christine COUV RAT, *La montée en Occident d'une culture politique « démocrate-radical »*, 2007.

Vincent HOFFMANN-MARTINOT, *Le gouvernement des villes. Une comparaison internationale*, 2007.

Sous la direction de
Isabelle Engeli, Thanh-Huyen Ballmer-Cao
et Pierre Muller

Les politiques du genre

L'Harmattan

Le présent ouvrage réunit un certain nombre de travaux issus du troisième colloque commun des Associations française et suisse de science politique. Sous le thème « Genre et politiques publiques », ce colloque a eu lieu à l'Université de Genève les 28 et 29 septembre 2006.

Nos remerciements vont aux deux associations pour leur intérêt et leur soutien, tout particulièrement aux Présidents Nonna Mayer et Simon Hug, ainsi qu'aux secrétaires Yves Deloye et Ursula Häfliger.

Bruno Perreau nous a apporté un grand soutien dans le travail de lectorat et d'édition : qu'il soit chaleureusement remercié.

Les éditeurs

© L'Harmattan, 2008
5-7, rue de l'Ecole polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-06156-9
EAN : 9782296061569

Les auteur/es

Lorena Anton est chargée d'enseignement en ethnologie à l'université de Bucarest où elle réalise un doctorat en anthropologie sociale, conjointement avec l'université de Bordeaux II. Elle est titulaire d'un Master en sciences sociales ("Histoire et anthropologie") de l'École doctorale en sciences sociales en Europe centrale et orientale. Ses recherches portent sur l'histoire et la mémoire du communisme en Europe et sur les mutations contemporaines de l'anthropologie européenne.

Thanh-Huyen Balmer-Cao est professeur en science politique à l'Université de Genève et de Zurich. Elle a dirigé le Programme national de recherche n°35 « Femmes, droit et société : les voies vers l'égalité ». Elle est directrice de l'École doctorale « Re-structuration des sphères publique et privée ». Ses publications portent sur le comportement politique, les systèmes électoraux et les élites politiques : *Régulation sociale et genre* (en codirection avec Lorena Parini et Sylvie Durrer, L'Harmattan, 2006) ; *Genre, représentation et citoyenneté* (en codirection avec Manon Tremblay, Bérengère Marques-Pereira et Mariette Sineau, Presses de l'Université de Laval, 2006).

Jean-Michel Bonvin est professeur de sociologie et de politiques sociales à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne. Il a dirigé plusieurs recherches sur les questions relatives aux politiques sociales comparées, aux transformations de l'action publique et à la responsabilité sociale des entreprises (notamment dans le cadre des projets européens EUROCAP et CAPRIGHT). Ses publications portent notamment sur la question de la justice et de la démocratie ainsi que sur les politiques d'intégration sociale.

Claudine Burton-Jeangros, docteur en sociologie et diplômée en santé publique, est professeure adjointe au département de sociologie de l'Université de Genève. Ses travaux portent notamment sur les stratégies élaborées par les acteurs sociaux pour faire face aux risques de santé et sur les inégalités sociales face à la santé.

Claire Charlot est professeur de civilisation britannique à l'Université de Haute Bretagne (Rennes II). Spécialiste de la Grande-Bretagne, elle est l'auteur de publications sur les institutions politiques britanniques et sur les politiques publiques liées à la famille et à la biomédecine.

Sandrine Dauphin est docteure en science politique, titulaire d'un postdoctorat en sociologie, enseignante à Columbia University (antenne parisienne), chercheuse associée au GTM/CNRS (Genre, travail et mobilités), membre du groupe de recherches internationales, Research network on gender, politics and the state (RNGS), et rédactrice en chef de la revue *Recherches et Prévisions* de la CNAF. Ses premiers travaux ont porté sur l'utilisation des arts plastiques dans les États totalitaires, puis elle s'est intéressée à la parité politique et aux premières applications de la loi. Ses recherches portent actuellement sur le féminisme d'État dans une perspective comparatiste.

Isabelle Engeli, docteur en science politique, est Max Weber Fellow à l'*European University Institute* de Florence où elle développe ses recherches sur les politiques relatives à la reproduction. Ses publications portent notamment sur le *gender gap* en sociologie électorale, l'impact des systèmes électoraux sur l'élection des femmes ainsi que sur l'analyse comparée des politiques d'avortement et de procréation médicalement assistée.

Sophie Jacquot est docteure en science politique de l'IEP de Paris. Elle enseigne à Sciences Po et à l'Université Paris XIII. Elle a notamment publié « L'instrumentation du *gender mainstreaming* à la Commission européenne : entre 'ingénierie sociale' et 'ingénierie instrumentale' » (*Politique européenne*, 20, automne 2006, 33-53) et, avec Isabelle Bruno et Lou Mandin, « Europeanization Through its Instrumentation: Benchmarking, Mainstreaming and Open Method of Coordination... Toolbox or Pandora's Box? » (*Journal of European Public Policy*, 13/4, June 2006, 519-536). Elle a co-dirigé avec Laurie Boussaguet et Pauline Ravinet le *Dictionnaire des politiques publiques* (Presses de Sciences Po, 2004 et 2006).

Jane Jenson est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et en gouvernance depuis 2001 et professeure au département de science politique de l'Université de Montréal. Elle est aussi directrice de la revue *Lien social et Politiques*. Jane Jenson est diplômée de McGill University (BA Honours) et de l'University of Rochester (PhD, 1974). En 2005 elle a été nommée Lauréat de la Fondation Trudeau et en 2004 membre du Programme *Sociétés réussies* de l'Institut canadien des recherches avancées. Ses recherches et ses publications couvrent un éventail d'analyse politique ; ses travaux pendant les dernières années furent axés sur les politiques sociales. www.cccg.umontreal.ca

Eléonore Lépinard est professeure adjointe au département de science politique de l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur les politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations, les mouvements et théories féministes et le multiculturalisme dans une perspective comparée. Ses publications incluent *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République* (Presses de Sciences Po, 2007) ; "In the Name of Equality? The missing intersection in Canadian feminists' legal mobilization against multiculturalism", *American Behavioral Scientist* (2008) ; et "The Contentious Subject of Feminism: Defining 'Women' in France from the Second Wave to Parity", *Signs, Journal of Women in Culture and Society* (2007).

Marylène Lieber est docteure en sociologie. Elle a été assistante de recherche pour l'enquête financée par la Commission européenne « Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne » qui portait sur la place des femmes dans le pouvoir local et l'impact de leur présence sur les politiques publiques, notamment les politiques de sécurité qui ont fait l'objet de sa thèse de doctorat et dont elle traite dans son ouvrage *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question* (Presses de Sciences Po, 2008).

Janine Mossuz-Lavau est directrice de recherche CNRS au Cevipof / Centre de recherches politiques de Sciences Po. Ses principales publications concernant le genre sont : *Les lois de l'amour. Les politiques de la sexualité (1950-2002)* (Payot, rééd. 2002) ; *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres* (collab. avec Anne de Kervasdoué, Odile Jacob 1997) ; *Les femmes et la politique* (en codir. avec Armelle Le Bras Chopard, L'Harmattan, 1997) ; *Femmes / Hommes. Pour la parité* (Presses de Sciences Po, 1998) ; *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir* (en codir. avec Christine Bard et Christian Baudelot, La Martinière, 2004) ; *La prostitution à Paris* (en codir. avec Marie-Elisabeth Handman, La Martinière, 2005).

Pierre Muller est directeur de recherche au CNRS, chercheur au Cevipof / Centre de recherches politiques de Sciences Po. Ses publications portent sur l'action publique en France et en Europe, notamment : *L'État en action, politiques publiques et corporatismes* (avec Bruno Jobert, PUF, 1987) ; *Politiques publiques en Europe* (en codirection avec Yves Mény et Jean-Louis Quermonne, L'Harmattan, 1995) ; *L'analyse des politiques publiques* (avec Yves Surel, Montchrestien, 1998) ; *Les politiques publiques* (PUF, Que sais-je ?, 7e éd. 2008) ; « Esquisse d'une théorie du changement

dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique* 55(1), 2005.

Bruno Perreau est docteur en science politique (université Paris I Panthéon-Sorbonne) et chargé de conférences à Sciences Po. Il est actuellement chercheur invité à l'*Institute for Advanced Study* de Princeton. Ses recherches portent sur le genre, les études gays et lesbiennes et les politiques de la filiation en France et aux États-Unis. Il a publié *Homosexualité*. (Librio, 2005), *Cinquante ans de vie politique française* (Librio, 2007) et, sous sa direction, *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques* (avec Anne Cadoret, Martine Gross et Caroline Mécary, Presses universitaires de France, 2006) et *Le choix de l'homosexualité* (EPEL, 2007). Il publiera en 2008, avec Christine Ockrent, *Le Président des États-Unis* (Dalloz). www.brunoperreau.fr

Marta Roca i Escoda est docteure en sociologie. Elle a travaillé pendant plusieurs années au sein de l'unité de recherche en Études Genre et du département de sociologie de l'Université de Genève. Elle y a eu la responsabilité de plusieurs charges de cours et coordonné le projet européen ESSE (Pour un espace des sciences sociales européen). Elle bénéficie actuellement d'une bourse postdoctorale du Fonds national de la recherche scientifique Suisse dans le cadre du GRAP, Université libre de Bruxelles. Elle a notamment publié dans la *Revue suisse de sociologie* et co-coordonnée plusieurs ouvrages collectifs aux éditions Raisons d'agir et Seismo.

Annie Rieu est sociologue, chargée de recherche CNRS au CERTOP (Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir) de l'Université de Toulouse le Mirail et co-responsable du pôle SIMONE / SAGESSE. Ses thèmes de recherches portent sur la question des inégalités entre les sexes dans différents champs comme le travail, la politique, le syndicalisme et les politiques publiques, avec une perspective comparative internationale, tant en milieu rural qu'urbain. Sur ces questions, elle a notamment publié, avec Yannick Le Quentrec, *Femmes, engagements publics et vie privée*, (Syllepse, 2003), et, avec Yannick Le Quentrec et Nathalie Lapeyre, « Femmes dans la prise de décision politique et syndicale, pour quels changements ? » (*Revue de sociologie et d'anthropologie*, 5, 2002, 59-85).

Ingrid Voléry est maîtresse de conférences à l'Université de Nancy II et membre du LASTES (Laboratoire de sociologie du travail et de

l'environnement social). Elle est l'auteure d'une thèse de sociologie politique qui retrace la sociogenèse d'un mode de gouvernance territoriale dans le secteur socio-éducatif, puis étudie la normalisation institutionnelle des rapports sociaux qui en résulte. Elle a récemment publié « L'encadrement territorial des subjectivités juvéniles. Prémices, déploiements et enjeux d'une gestion post-conventionnelle des rapports sociaux » (*SociologieS*, 2006, revue en ligne), et « De l'action publique aux dynamiques intermédiaires », in *Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique* (Octares, 2005, 19-35).

Sommaire général

Introduction générale

Les politiques publiques du genre : transformations et perspectives.
Thanh-Huyen Ballmer-Cao et Jean-Michel Bonvin

Les transformations des politiques publiques de l'égalité.

Introduction. *Pierre Muller*

Genre et politiques publiques. Évolutions contemporaines. *Jane Jensen*

Genrer les politiques publiques ? Le *gender mainstreaming* : lecture d'une norme d'action publique. *Sophie Jacquot*

Genre et politiques sanitaires. Les enjeux du *gender mainstreaming* dans le domaine de la santé. *Claudine Burton-Jeangros*

Le *gender mainstreaming* et les administrations de promotion de l'égalité des sexes : une comparaison France / Canada. *Sandrine Dauphin*

Une politique *publique* de l'égalité ? La parité à l'épreuve de l'arène législative. *Eléonore Lépinard*

Les dessous d'un paradoxe : la prise en compte du genre dans le contrat local de sécurité parisien . *Marylène Lieber*

L'introduction du genre dans les politiques socio-éducatives locales : une approche par la constitution des problèmes publics. *Ingrid Voléry et Annie Rieu*

Les politiques de la sphère privée

Introduction. *Janine Mossuz-Lavau*

“The foetus is the socialist property of the whole society”: Abortion and Pronatalist Policies in Romania’s *Golden Era*. *Lorena Anton*

La politique d’assistance médicale à la procréation en Grande-Bretagne vue à travers le prisme de l’affaire Evans. *Claire Charlot*

L’État face aux nouveaux défis du genre : la régulation des nouvelles technologies de reproduction en France. *Isabelle Engeli*

La performativité du genre. Le cas des politiques de l’adoption en France. *Bruno Perreau*

Égalité versus identité ? La question de la reconnaissance dans l’élaboration de la loi sur les couples homosexuels à Genève. *Marta Roca i Escoda*

Conclusion

Aux frontières de l’action publique. Ce que les politiques du genre font à l’analyse des politiques publiques
Pierre Muller

Introduction générale

Les politiques publiques du genre : transformations et perspectives

THANH-HUYEN BALLMER-CAO

JEAN MICHEL BONVIN

Université de Genève

Les transformations de l'État et des relations entre hommes et femmes durant les dernières décennies font de l'action publique et du genre des concepts importants et très discutés. En effet, des mutations sont venues modifier, voire perturber, ce qui a longtemps semblé constituer les termes clés de l'État et des rapports de genre. En outre, ces changements ne pointent pas tous dans la même direction. On observe, d'un côté, une restructuration des espaces politiques et économiques selon des logiques autres que territoriales ou géographiques. Elle débouche sur une diminution de la capacité de contrôle étatique et la multiplication d'acteurs non étatiques aux niveaux national et transnational. En même temps, l'État se profile comme « cogestionnaire à travers l'élargissement de son rôle dans nombre de secteurs et la diversification de ses modes d'action. De l'autre côté, on assiste en vrac à l'entrée massive des femmes dans le salariat et l'enseignement supérieur, à la contestation des rôles de sexe traditionnels, à la pluralisation des formes familiales, à des demandes croissantes de la part des femmes en matière d'égalité et de participation, mais aussi d'intervention et de protection de l'État.

Sous le titre « Les politiques publiques du genre », le présent ouvrage s'intéresse à l'interface entre l'action publique et le genre et se propose d'en faire un thème de débat. Les tensions sont en effet nombreuses. Critiquées, parfois contestées, les alliances entre les femmes et l'État se sont peu à peu établies, ce que l'on appelle le « féminisme d'État » n'est plus un phénomène limité aux pays scandinaves. Dans le même temps, il est de plus en plus question de

« backlash » (Faludi 1991), d'érosion des quelques réalisations en faveur des femmes (Hancock 1999) ou encore du « paradoxe » des revendications d'égalité qui, inévitablement, réaffirment l'identité de groupe produite par la discrimination (Scott 2002). Notre contribution explore un certain nombre de problématiques transversales aux contributions du présent ouvrage, qui s'articulent autour de deux axes : les tendances lourdes qui marquent les politiques publiques du genre, d'un côté, et les actions publiques touchant le domaine privé, de l'autre. Cette brève introduction, mettant en lumière le concept de genre sous l'angle des institutions et de l'État, montre tout d'abord que le genre gagne à être considéré non comme le produit des politiques publiques mais comme l'un des principes structurant l'action publique. Notre analyse se focalise ensuite sur deux transformations majeures des politiques publiques du genre. Elle montre, entre autres, que ces politiques constituent à la fois le reflet et le moteur des transformations en cours. L'attention se porte enfin sur la sphère privée. Cible ancienne de la régulation publique, ce domaine garde aujourd'hui toute son actualité mais se voit confronté à de nouveaux défis notamment dans des secteurs clés tels que la sexualité et la reproduction. La contribution conclut en évoquant quelques pistes de réflexion et perspectives de recherche.

Genre et institutions

Parler de politiques publiques du genre revient à reconnaître au moins trois éléments. Cela implique tout d'abord de renoncer à l'idée de la neutralité de l'action de l'État. Non seulement les relations entre hommes et femmes ont toujours fait l'objet de régulations politiques, que ce soit à propos du mariage, de la reproduction ou de la filiation, mais il y a aussi de manière implicite consentement, voire « gouvernement », lorsque l'État s'abstient d'intervenir comme l'a longtemps illustré le cas de la violence domestique à l'égard des femmes. Même dans les réglementations apparemment les plus neutres comme le mode de scrutin ou les assurances sociales, les effets diffèrent selon le genre des individus. Mais, et c'est notre deuxième point, la non-neutralité de l'État va au-delà du simple constat de son omniprésence dans les rapports sociaux de sexe. Elle

implique aussi l'idée que l'État intervient dans un environnement déterminé au préalable par des relations de pouvoir inégales et que ses actions institutionnalisent ces déséquilibres, en les érigeant en une composante majeure de l'ordre social ambiant. Ainsi, même les mesures dites « positives » n'ont pas été épargnées par cette logique, puisqu'elles sont souvent conçues pour permettre aux femmes de « se rattraper » et de mieux s'accorder au modèle masculin. Enfin, la non-neutralité de l'action publique exige d'interroger la pertinence de la distinction classique entre les politiques ciblées sur les femmes, les politiques régulant les rapports entre hommes et femmes et les politiques neutres s'appliquant indifféremment aux deux groupes (Waylen 1998).

Le postulat du genre comme « construction sociale » ou produit des politiques publiques devrait ainsi être dépassé ou, pour le moins, spécifié. Dans cette introduction, nous soutenons que le genre n'est pas un simple produit de l'action publique, mais un principe structurant de l'organisation de la société. La mise en exergue de la signification des institutions pour l'analyse du genre n'implique pas en effet que le genre est imposé « d'en haut », elle ne renie pas l'influence de la socialisation, des attentes de rôle ou des interactions entre les individus et les groupes dans la différenciation et la hiérarchisation de ce qui est masculin et féminin. Il ne s'agit donc pas de souligner la primauté des institutions sur les intérêts ou les idées. L'argument est plutôt que le genre est constitutif des institutions, comprises comme des « collections of interrelated rules and routines that define appropriate actions in terms of relations between roles and situations » (March et Olsen 1989: 21), dont l'effet est de structurer les interactions politiques, privilégier certains intérêts aux dépens d'autres, refléter et renforcer certaines visions du monde (Mazey 2000).

L'enjeu de cette conceptualisation réside dans le fait que l'institutionnalisation des rapports sociaux entre hommes et femmes rend invisible le genre, l'objective et le naturalise. Ce processus peut être observé à plusieurs niveaux. Premièrement, lorsqu'il est formellement régi et codifié par le droit, le genre devient une réalité juridiquement constituée. On comprend alors mieux pourquoi les

revendications des mouvements de femmes de la première vague ont porté dans une large mesure sur la promulgation de cette égalité des droits et de traitement. Force est cependant de constater que l'accent sur la seule égalité formelle des droits risque fort d'occulter la persistance des inégalités réelles ou de fait entre hommes et femmes. Cette question des droits est donc loin d'être résolue. La revendication des droits des femmes en tant que droits humains, ou la demande des droits de reproduction, de mariage, d'adoption, pour certaines catégories d'hommes ou de femmes, montrent qu'il s'agit encore aujourd'hui d'objets de lutte intense (Lorena Anton, Claire Charlot, Isabelle Engeli, Bruno Perreau ou Marta Roca i Escoda dans cet ouvrage). Deuxièmement, l'invisibilisation ou la naturalisation des rapports sociaux de sexe peut également passer par l'intervention des décideurs et des agents chargés de la mise en œuvre des politiques publiques, car eux aussi ont intériorisé l'idéologie de genre et à ce titre « jouent un rôle important de « filtres » qui peuvent soit soutenir soit résister aux changements par les politiques publiques » (Mazey 2000) (Ingrid Voléry / Annie Rieu ou Marylène Lieber dans cet ouvrage). Cette thèse se trouve au cœur du féminisme radical, notamment des théories du patriarcat, qui considèrent l'État comme « imbibé » des intérêts de genre (masculin) et favorisant exclusivement les hommes (Walby 1990 ; Kreisky 1995). Dans un autre registre, la littérature des mouvements sociaux montre aussi l'importance des élites politiques qui jouent le rôle de médiation ou de relais des demandes des groupes auprès des institutions (Costain 1982). Cette thèse rend compte aussi de l'action déployée aujourd'hui par les « femocrats », à savoir les « feminists working to enhance policies and services in women's interests – working from within government bureaucracy » (Hancock 1999 : 4) (Sandrine Dauphin dans le présent ouvrage). Troisièmement, non seulement le genre est invisibilisé ou naturalisé « du dedans », mais il est également objectivé du « dehors » par des acteurs qui cherchent à influencer les politiques publiques. Ce faisant, ils tendent à « créer un arrangement institutionnel qui renforce les institutions qui les soutiennent » (Mazey 2000 : 339). C'est ainsi que la maîtrise des « designs institutionnels » et surtout des « règles du jeu » est devenue indispensable au succès des mouvements sociaux et des groupes de pression. Afin de s'ouvrir l'accès au processus de décision, ces derniers recherchent des plate-formes institutionnelles qui leur sont

favorables et modulent leurs demandes en vue d'obtenir plus de « résonance ». L'émergence des mouvements sociaux, féministes inclus, organisés en réseaux (trans-)nationaux n'est pas un hasard. Leur participation aux processus politiques reconnaît de facto les institutions comme un site capable de réforme dans le sens de la justice sociale. Elle se traduit souvent par une « mobilisation stratégique » des « cadres politico-discursifs imposés par les politiques gouvernementales » car sur le terrain de l'action institutionnelle, « tout n'est pas possible ni recevable » (Masson 2004) (Eléonore Lépinard dans cet ouvrage). L'étude de Masson sur la formation des discours féministes sur les « intérêts des femmes » dans le cadre de la politique du développement régional au Québec entre 1998-2000 montre qu'aux arguments découlant du répertoire féministe (inégalités et désavantages spécifiques, autonomie financière, etc.) se mêlent les priorités imposées par les politiques gouvernementales (adaptation de la main- d'œuvre aux besoins du marché, éducation et formation à l'emploi comme remède, etc.). La logique de l'action institutionnelle explique pourquoi les lois sont souvent changées au nom de l'égalité (suffrage féminin, quotas en politique...) sans qu'il y ait rupture des normes de genre traditionnelles (homme public, femme privée). Ainsi, chacun de ces trois processus – le droit formel, les décisions politiques et le fonctionnement bureaucratique et le comportement de la société civile – participe à sa façon à la naturalisation des rapports sociaux de sexe. Dans le même temps, ils constituent, chacun à sa manière, des leviers permettant la remise en question et la transformation des rapports institutionnalisés de sexe. C'est donc au croisement de la triple logique combinée du droit, de la politique et de l'action de la société civile que se joue et se rejoue sans cesse l'institutionnalisation des rapports sociaux entre hommes et femmes.

L'accent que nous mettons ici sur l'importance analytique des institutions pour le concept de genre rejoint les nombreuses études qui mettent en lumière l'imbrication du genre dans les bureaucraties (Ferguson 1984 ; Witz et Savage 1992) ou encore le caractère « genré » des normes qui sous-tendent les institutions telles que l'exigence d'objectivité ou le souci d'impartialité (Stivers 1993). Conceptualisé comme un principe structurant l'action publique et non

comme son produit, le genre est à la fois critère et justificatif des décisions politiques, il avantage certains intérêts et encourage certains comportements et, en même temps, il en marginalise et stigmatise d'autres. Analysé sous son angle institutionnel, le genre n'est pas un simple attribut mais un processus d'attribution profondément politique, impliquant les appareils et les rapports de pouvoir. En conséquence, le genre n'est pas un concept « fixe », mais contingent et soumis aux variations et à l'historicité. Il est dynamique en tant que processus et, par là même, reste toujours inachevé (Eveline et Bacchi 2005).

Transformations des politiques publiques du genre

Si l'État est toujours intervenu dans les rapports sociaux entre hommes et femmes, ce n'est que depuis peu qu'il agit dans le but de mettre fin aux inégalités entre les deux groupes et à la discrimination envers les femmes. Même si elles ne se substituent pas aux politiques du genre, les « politiques publiques d'égalité » annoncent un tournant important. Or ce changement prend place dans le contexte de transformations qui, à des degrés divers, marquent de façon plus large l'État et son action. Nous allons nous limiter ici à analyser deux de ces transformations, à savoir la globalisation et le néolibéralisme.

Si globalisation et néolibéralisme constituent deux tendances lourdes, elles ne sont certes pas les seules et elles n'agissent pas indépendamment des autres changements à l'œuvre. Alors que la définition de la globalisation est restée sujette à débat, il y a consensus pour dire qu'elle ne se résume pas à des phénomènes économiques mais qu'elle est source de nombreux autres changements, par exemple en termes de relations sociales et de distribution du pouvoir (Jenson et De Sousa Santos 2000 : 9), de forme et de contenu de la politique et des politiques publiques des États (True, Mintrom 2001 : 27) ou encore de processus politique (Reinalda 2000 : 305-308). Dans le domaine du genre plus spécifiquement, on assiste à l'émergence d'un régime international où se conjugent des normes internationales (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979, Charte sociale européenne 1996, pour ne

citer que deux exemples), des pratiques largement diffusées dans le monde (actions positives, programmes d'action, *gender mainstreaming*, etc.) et des idées susceptibles de rallier le consensus (notamment les droits humains universels, la santé reproductive des femmes...) (Kardam 2004). Dans ce contexte, même si cela se produit à des niveaux juridiques et avec des contenus et ressources variables, il y a diffusion très rapide et très large de l'introduction du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans l'ordre juridique des États qui débouche sur la création d'organismes publics chargés de l'égalité (commissions et bureaux de l'égalité, etc.). Par exemple, entre 1975 et 1997, plus de cent États de tous les continents ont mis en place de tels organismes (True, Mintrom 2001 : 30). Il n'est pas étonnant dès lors que les contributions de la première partie du présent ouvrage ont toutes un lien avec le *gender mainstreaming* (Sophie Jacquot dans cet ouvrage), même si elles couvrent des domaines très différents comme la santé (Claudine Burton-Jeangros), l'administration publique (Sandrine Dauphin), la sécurité (Marylène Lieber) ou l'éducation (Ingrid Voléry / Annie Rieu).

Plusieurs explications sont formulées pour rendre compte de ce phénomène de diffusion. Dans une perspective macro, la *world culture theory* avance les présupposés fondamentaux suivants : « 1) Nation-states and nation-state candidates are increasingly constructed from and influenced by world models of progress and justice set forth as universalistic scripts for authentic nation-statehood ; 2) these models increasingly allocate to nation-state ultimate responsibilities for the attainment and management of collective progress and societal justice ; 3) the models increasingly define collective progress and societal justice as contingent on the development and activity of entities reconstituted as individual citizens » (Ramirez et Mceneaney 1997 : 8). Dans ce contexte, la visibilité et la valeur des individus-citoyens augmentent en même temps que l'intensification du discours universaliste qui propage des valeurs communes, des idées de progrès et de justice dans le cadre des relations avec l'État (Ramirez et Mceneaney 1997). Certes, l'individualisation et la citoyenneté étaient conçues à l'origine sans intégrer les femmes. Il n'empêche que, par la suite, la figure de l'individu-citoyenne est devenue à la fois l'effet et le moteur des scripts universels. En d'autres termes, si l'inclusion des

femmes est une « conséquence non intentionnelle » (Ramirez et Mceneaney 1997), elle est néanmoins fortement associée au devenir d'un État légitime et implique une « prolifération des organisations internationales ayant les femmes pour cible » (Ramirez et Mceneaney 1997 : 9).

La perspective macro de la *world culture theory* gagne à être complétée par d'autres théories qui insistent sur les niveaux méso et micro. En effet, les États-nations ne sont pas les seuls acteurs de la globalisation et les individus-citoyens ne sont pas isolés face à ces États. Il importe notamment de souligner le rôle des organisations internationales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et surtout l'Organisation des Nations Unies dans la diffusion des normes telles que les droits humains ou l'égalité entre hommes et femmes (Procacci et Rossilli 1997). L'engagement de ces organismes peut être compris comme une tentative pour combler leur propre « déficit démocratique » et trouver des alliés autres que des gouvernements nationaux pas toujours désireux de mettre en œuvre les normes élaborées au niveau international. De façon corollaire, différentes auteures mettent en lumière le rôle particulièrement actif des organisations et mouvements de femmes qui se servent des tribunes internationales dont l'accès est relativement aisé pour multiplier leurs canaux d'influence (Mazey 2000). Des opportunités sont ainsi ouvertes pour former des coalitions advocatives entre les réseaux activistes et les *femocrats internationales*. (True et Mintrom 2001).

La diffusion transnationale des politiques publiques d'égalité, que certains auteurs qualifient de *norm cascade* (True 2003), ne se fait pas sans heurt, ni résistance. Diffusion signifie le plus souvent transfert d'un modèle du centre vers la périphérie, elle implique par conséquent des degrés de « coercition et de contrainte » variables (Walby 2005). Dans cette optique, le phénomène de globalisation devrait être envisagé sous l'angle du « localisme globalisé », défini comme l'extension des « localismes particuliers » (Jenson et De Sousa Santos 2000). Le rôle moteur des « pays donateurs » du Nord pour forcer le processus d'égalité dans les pays du Sud est bien documenté (True et Mintrom 2001). Ce qui, en retour, rend la part belle aux opposants

pour taxer les mesures d'égalité de produits « occidentaux » et réclamer le retour aux traditions nationales. En outre, comme c'est le cas dans tant d'autres domaines des politiques publiques, le produit importé fait le plus souvent l'objet d'un travail d'adaptation nationale, lui-même « dépendant du chemin » des décisions antérieures (Sandrine Dauphin dans le présent ouvrage). L'étude comparée de McBride Stetson et Mazur sur les organismes publics chargés de l'égalité dans quatorze pays le montre : leur institutionnalisation a lieu dans des contextes nationaux très différents, suivant des conditions variables et avec des résultats inégaux (McBride Stetson et Mazur 1995). À un extrême, l'Australie, les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark ont institué des organismes « forts », ayant de l'influence à la fois sur la politique gouvernementale et sur l'ouverture du processus de décision à la société civile. À l'autre extrême, le pouvoir de ces institutions mesuré selon les mêmes critères reste plutôt faible en Irlande et en Italie. La majorité des pays étudiés sont des cas intermédiaires entre ces deux pôles (McBride Stetson et Mazur 1995). Ainsi, la constitution d'une *world culture* et la mise en place de la globalisation sont des processus complexes avec des réalisations inégales et des rythmes variables et il importe de nuancer l'approche trop totalisante des tenants de la *world culture theory*.

En vertu de son expansion géographique, le néolibéralisme gagne à être analysé en rapport avec la globalisation.¹ L'interaction de ces deux phénomènes avec le genre est complexe. De façon générale, l'effet sur les femmes est jugé négatif, car ces dernières ont dû payer le prix fort du « démantèlement » de l'État-providence.² Jane Jenson signale même le passage à une forme « d'après-néolibéralisme » à travers la mise en place d'une nouvelle architecture sociale dans

¹ Certains auteurs associent même très fortement néolibéralisme et globalisation. Voir à ce sujet (Levi-Faur 2004).

² L'hégémonie du néolibéralisme n'est cependant pas incontestée. Andrew et Cardinal par exemple sont d'avis que le passage souvent postulé de l'État-providence à l'État néolibéral devrait être relativisé : d'un côté, la logique des besoins qui lui est typique n'a pas suffi à supprimer la référence aux droits qui se trouve au cœur des politiques sociales ; de l'autre, l'État-providence n'a pas toujours libéré les femmes et a même contribué à en faciliter le contrôle, tout au moins pour certaines catégories (Andrew et Cardinal 1999 :2).

différents États et dans l'Union européenne. Plus concrètement, ce processus revient à évacuer le genre, en « incorporant » la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes à d'autres préoccupations politiques et en « effaçant » les références aux femmes et aux inégalités de genre dans les stratégies et les actions publiques (Jane Jenson dans cet ouvrage). Or, force est de constater que cette nouvelle orientation des politiques publiques pourrait faire tache d'huile, le transfert des idées se trouvant facilité dans le contexte de la globalisation. La rhétorique néolibérale ou post-néolibérale de l'efficacité et de la rentabilité a aussi gagné d'autres dispositifs institutionnels à tous les niveaux. La Banque mondiale notamment considère les mesures d'égalité comme un « investissement » et les propositions de réforme dans ce domaine sont présentées comme un *business case for gender* (O'Brien, Goertz et al. 2000). Carol Bacchi fait aussi remarquer que l'attaque néolibérale contre les services publics et les politiques publiques ciblées sur les groupes « désavantagés » n'hésite pas à se servir du registre discursif féministe. Par exemple, l'autonomie des femmes vient justifier la contrainte des mères de familles monoparentales à reprendre au plus vite une activité rémunérée afin de sortir de leur « dépendance » envers l'État (Bacchi 1999). Symétriquement, l'usage stratégique par les organisations de femmes de la rhétorique néolibérale dans leurs rapports avec les institutions est devenu pratique courante. Ainsi, elles n'hésitent pas à reprendre des arguments utilitaristes, soulignant par exemple la rentabilité économique ou l'efficacité des services de garde d'enfants. D'une certaine façon, ce qui est bon pour les femmes le serait aussi pour la société. S'agit-il de fécondation mutuelle ou de recyclage opportuniste des idées ? Faudrait-il en conclure que le référentiel du « marché » (efficacité, rentabilité) et le référentiel de l'« autonomie individuelle » (liberté, émancipation des individus) seraient réconciliables ? La conclusion de Pierre Muller dans cet ouvrage montre que la réponse n'est ni facile, ni consensuelle. En tout cas, la circulation des cadres discursifs, des définitions et solutions aux problèmes rend poreuses les frontières entre le public et le privé. La prise en compte de ce phénomène permet de comprendre pourquoi les améliorations du statut législatif et socio-économique des femmes sont jusqu'ici possibles sans nécessairement entraîner de rupture avec les normes fondamentales en matière de division sexuelle du travail

ou de distribution asymétrique du pouvoir entre hommes et femmes. Elle montre aussi en quoi les politiques publiques d'égalité ne sont pas nécessairement féministes, mais devraient être appelées plus modestement des mesures publiques en faveur des femmes.

Ainsi, le lien entre les transformations actuellement à l'œuvre et la question du genre est complexe. À certains égards, globalisation et néolibéralisme pourraient être interprétées comme des opportunités de redéfinir la question du genre et des rapports sociaux de sexe dans le sens d'une plus grande égalité, mais à bien d'autres égards, ces deux processus contribuent à renforcer les inégalités entre hommes et femmes.

Les politiques publiques de la sphère privée

La régulation de la sphère privée est très ancienne (Janine Mossuz-Lavau dans cet ouvrage) et elle est encore aujourd'hui au cœur des politiques publiques du genre. Le slogan « le privé est politique » des féministes de la deuxième vague a cependant marqué un tournant important en faisant de la difficile question des rapports entre sphère privée et sphère publique un objet du débat politique. Les contributions de la seconde partie du présent ouvrage, qui s'intéressent à la régulation de la reproduction (Lorena Anton, Claire Charlot, Isabelle Engeli) et de la sexualité (Bruno Perreau, Marta Roca i Escoda), le montrent : aujourd'hui encore, les politiques publiques de la sphère privée suscitent des questions difficiles en termes de définition, de traçage des frontières, mais aussi de circulation entre les deux sphères.

En effet, la régulation de la sphère privée met à nu les tensions inhérentes à la distinction désormais établie entre les concepts de sexe et de genre. La réglementation des questions d'avortement, de reproduction ou encore de sexualité rappelle que le genre n'est pas seulement identité ou subjectivité, il est aussi corps et sexualité. En même temps, elle met en lumière le travail disciplinaire des institutions qui transforment les corps sexués en des catégories identifiables tels que « homme » ou « femme » et traitent

différemment les corps masculin et féminin. On comprend alors mieux pourquoi la régulation de la sphère privée constitue un lieu privilégié où s'institutionnalise et se confirme la « nature » des hommes, des femmes et de l'hétérosexualité. À des degrés différents, le corps, surtout celui des femmes, constitue un opérateur puissant pour réguler l'ordre social. La question de l'avortement est ainsi exemplaire pour montrer que la dépénalisation ne suffit pas à libérer l'avortement des rapports de domination et à le déplacer vers l'espace privé intime de la liberté. Dans les pays où l'avortement sur demande des femmes est plus ou moins accepté, l'accès à l'infrastructure et au remboursement des frais médicaux reste le plus souvent une affaire publique. Là où la politique de l'enfant unique prime (souvent au nom de la santé et du bien-être des femmes), l'avortement (obligatoire dès le deuxième enfant) est résolument une question d'État.

Reconnue comme noyau dur de l'égalité, la sphère privée constitue de longue date un site de contestation féministe. Apparemment avec succès. Recommandés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing de 1995, des plans d'action ont été adoptés par un grand nombre de pays. Parmi les domaines d'intervention, un certain nombre concernent clairement la sphère privée. Ainsi le plan d'action de la Suisse, présenté en 1999, contient douze domaines thématiques : pauvreté ; formation ; santé ; violence ; conflits armés ; économie ; prise de décision ; mécanismes institutionnels ; droits humains ; média ; environnement ; la petite fille ; finances et structures (Groupe de travail interdépartemental "suivi de la 4^e conférence mondiale sur les femmes de Pékin 1995" 1999), dont certains relèvent indéniablement de la sphère privée.³ L'insertion de thèmes relatifs à la sphère privée dans les plans d'action tend à les renforcer. Tout d'abord, même si les plans en question ne sont pas formellement contraignants, ils constituent néanmoins un engagement politique et moral pris par les États qui les adoptent. Ainsi, pour chaque mesure proposée, le plan suisse précise les destinataires, le degré d'intensité, ainsi que le calendrier de réalisation. Ensuite, les plans d'action s'appuient très largement sur le *gender mainstreaming*, ce qui assure formellement la transversalité du principe d'égalité dans tous les

³ Pour savoir plus sur les politiques de l'égalité de la Suisse (Ballmer-Cao 2007).

domaines d'activités étatiques et non étatiques. Par exemple, la violence à l'égard des femmes doit également être prise en compte dans les politiques de la famille, de l'éducation, etc. Enfin, l'obligation qui incombe aux États de rédiger des rapports de suivi constitue également une mesure non négligeable en faveur de la mise en œuvre des plans d'action. Simultanément, elle ouvre une fenêtre d'opportunité aux organisations féminines en vue de critiquer le gouvernement, notamment sous la forme de « contre-rapports » (Suisse 2004).

La politisation de la sphère privée a récemment connu un rebondissement à travers le slogan « les droits des femmes sont des droits humains », qui a servi à donner plus d'unité et surtout plus de résonance aux demandes de droits qui animent cette sphère. Les questions des droits des hommes dans la procréation médicalement assistée, de la conjugalité entre personnes du même sexe ou de l'homoparentalité (Claire Charlot, Marta Roca i Escoda, Bruno Perreau dans cet ouvrage) constituent quelques exemples de revendication de l'expansion des droits existants à d'autres groupes sociaux. Une telle évolution incite à questionner le calendrier des droits de citoyenneté de T.H. Marshall (1964) qui dispose que les droits civils précèdent les droits politiques, eux-mêmes suivis par les droits sociaux. Encore aujourd'hui, les droits civils restent un enjeu pour certaines catégories de citoyennes et de citoyens. En outre, les fortes mobilisations autour des identités de genre dans les débats qui entourent ces questions tendent à relativiser également la hiérarchie qu'établit la typologie des politiques publiques de Théodore Lowi en plaçant en bas de l'échelle de conflictualité les mesures distributives qui visent à étendre le cercle des bénéficiaires au travers notamment de l'universalisation des droits (Lowi 1964 ; Lovenduski 1994).

Assez paradoxalement, le libéralisme culturel, moteur de ce type de régulation, a plutôt contribué à produire davantage d'État malgré l'appel aux instruments relevant de la logique de la *soft law* (*gender mainstreaming*, *benchmarkings*, standards, etc.). Le régime de genre international est ainsi venu « gonfler » l'agenda des politiques publiques, entre autres avec des questions d'ordre « privé ». Ceci ne signifie pas que les réformes de l'action publique en matière de

régulation de la sphère privée puissent se déployer sans heurt ni opposition. De fait, la tendance largement répandue à identifier cette sphère avec la « nature » et à légitimer une vision naturalisée de la division sexuelle du travail a pour résultat une élévation considérable du seuil de justification requis pour faire passer des réformes. Cette contrainte incite les acteurs à la conformité discursive et à la légitimation à travers des arguments socialement acceptables, voire politiquement corrects, qu'ils soient opposants ou partisans du changement. C'est peut-être pour cette raison que le genre sert rarement de référentiel autonome dans les discours des politiques publiques. Le plus souvent, il y a appel simultané aux « points de résonance » hors genre, qui sont susceptibles de recueillir le consensus comme par exemple la liberté de choix (à propos de la conjugalité entre personnes de même sexe, Marta Roca i Escoda dans cet ouvrage), le bien-être des enfants (en lien avec l'homoparentalité, voir l'article de Bruno Perreau), le désir d'être mère (accès à la reproduction médicalement assistée, voir le texte d'Isabelle Engeli). Une telle stratégie discursive n'est pas sans équivoque. Faire converger le genre avec les idéologies dominantes revient souvent à évacuer le genre et déplacer le problème (cf. l'autorisation de l'avortement sur demande envisagée comme devoir d'assistance de la part de l'Etat et non comme exigence découlant de l'autonomie des femmes (Engeli 2006) ou à renforcer les discriminations de genre présentes dans les structures sociales établies (il en va ainsi de la reconnaissance de la conjugalité entre personnes de même sexe quand elle passe par celle des institutions du couple, du mariage ou de la famille traditionnelle). Joan Scott a relevé le paradoxe des revendications de l'égalité qui réaffirment dans le même temps l'identité de groupe produite par la discrimination. L'intégration de la question du genre dans d'autres « projets hégémoniques transversaux » relève de la même logique et met en lumière un paradoxe similaire (Scott 2002). Il n'en reste pas moins que déclarer que les droits des femmes sont des droits humains permet aussi d'insérer la problématique du genre dans les droits universels, un projet phare des démocraties libérales. À ce titre, une telle déclaration ouvre une fenêtre d'opportunité aux associations féminines et féministes désireuses de remettre en cause la naturalisation des rapports entre hommes et femmes dans la sphère privée.

Conclusions et perspectives de recherche

La grille d'analyse esquissée dans cette brève introduction insiste sur la nécessité d'intégrer divers niveaux de réflexivité qui interviennent dans le cadre des politiques publiques du genre. Tout d'abord, la question du genre n'est pas tranchée au seul niveau politique, mais elle relève également des conventions et normes sociales, ainsi que des interactions entre individus ou groupes sociaux. Ainsi, la manière de concevoir le genre dans une société donnée ne dépend pas seulement de l'action politique, mais de tout un ensemble de facteurs sociaux, culturels, économiques, etc. Ensuite, la relation entre genre et politiques publiques est complexe : la conception du genre n'est en effet pas un simple produit de l'action publique (ce qui reviendrait à nier tout rôle à la normativité sociale ou aux interactions sociales), de même que les normes et conventions sociales ne déterminent pas complètement le contenu des politiques publiques du genre (ce qui impliquerait symétriquement de ne reconnaître aucun pouvoir aux instances politiques). Ainsi, le genre n'est pas seulement le produit de l'action publique, il est aussi et même surtout un des principes qui la structurent. Le genre n'est pas un concept « fixe », donné une fois pour toutes, mais un processus dynamique dont le résultat toujours provisoire dépend de l'interaction, sans cesse rejouée, de divers acteurs. Il ne peut donc être connu à l'avance et demeure toujours susceptible de révision.

Le contexte actuel, marqué par la globalisation et le libéralisme économique et culturel, vient rajouter d'autres sources de réflexivité à l'action publique, notamment au travers de la pluralisation des acteurs (les instances nationales doivent désormais composer avec les organisations internationales, les grandes entreprises multinationales et les organisations non-gouvernementales de la société civile), de la multiplication des formes de droit et des moyens d'action mobilisés (de la *soft law* et ses moyens de pression essentiellement moraux au droit classique et ses contraintes et sanctions formelles) ou encore de la réorientation de l'action publique dans le sens d'une plus grande marge de manœuvre accordée aux acteurs locaux chargés de sa mise en œuvre. Toutes ces évolutions créent un contexte nouveau qui à son

tour transforme en profondeur les rapports de genre, tant dans la manière de les concevoir que de les réguler.

Les défis posés à la science politique sont de natures très diverses : sur le plan scientifique, il s'agit de se doter des outils conceptuels et méthodologiques indispensables à l'appréhension de la question du genre dans le contexte des politiques publiques contemporaines ; sur le plan normatif, il importe d'étudier l'impact des évolutions observées en matière de rapports sociaux de sexe et d'égalité. Les textes rassemblés dans ce volume posent les premiers jalons dans ces deux directions. Ils ne couvrent certes qu'une petite partie du vaste champ des politiques publiques du genre, mais ils n'en livrent pas moins des enseignements importants, en invitant notamment à en finir avec l'illusion de politiques publiques neutres et abstraites et en explicitant le caractère réflexif des relations entre genre et politiques publiques dans le cadre global contemporain.

Références

- Andrew, C. et L. Cardinal (1999). "L'État paradoxal", *Recherches féministes. Femmes, État, société* 12(1): 1-4.
- Bacchi, C. L. (1999). " 'Rolling back the State'? Feminism, Theory and Policy", in L. Hancock. *Women, Policy and the State*. South Yarra: Macmillan Education Australia. 54-69.
- Ballmer-Cao, T.-H. (2007). "Public Policies for Gender Equality", in P. K. Kloeti Ulrich, H. Kriesi, W. Linder, Y. Papadopoulos, P. Sciarini (eds.), *Handbook of Swiss Politics*. Zurich: Neue Zuercher Zeitung Publishing. 819-844.
- Costain, A. N. (1982). "Representing Women: The Transition from Social Movement to Interest Group", in E. Boneparth (ed.). *Women, Power and Policy*. New York, Oxford, Toronto, Sydney, Paris, Frankfurt: Pergamon Press. 19-37.
- Engeli, I. (2006). "Enjeux de la problématisation de l'avortement: une analyse du débat au Conseil des États sur le régime du délai (200-2001)", in L. Parini, T.-H. Ballmer-Cao et S. Durrer. *Régulation sociale et genre*. Paris: L'Harmattan. 49-58.
- Eveline, J. et C. L. Bacchi (2005). "What are We Mainstreaming When We Mainstream Gender?", *International Feminist Journal of Politics* 7(4): 496-512.

- Faludi, S. (1991). *Backlash: The Undeclared War Against American Women*. New York: Doubleday.
- Ferguson, K. E. (1984). *The Feminist Case Against Bureaucracy*. Philadelphia: PA Temple University Press.
- Groupe de travail interdépartemental "suivi de la 4^e conférence mondiale sur les femmes de Pékin 1995" (1999). *Égalité entre femmes et hommes. Plan d'action de la Suisse*. Berne: BFEG.
- Hancock, L. (1999). "Women's policy interests in the market state", in L. Hancock. *Women, Public Policy and the State*. South Yarra: Macmillan Education Australia. 3-19.
- Jenson, J. et B. De Sousa Santos (2000). "Introduction: Case Studies and Common Trends in Globalizations", in J. Jenson et B. De Sousa Santos (eds.). *Globalizing Institutions. Cases studies in regulation and innovation*. Aldershot, Burlington USA, Singapore, Sydney: Ashgate. 9-26.
- Kreisky, E. (1995). "Der Staat ohne Geschlecht? Ansätze feministischer Staatskritik und feministischer Staatserklärung", in E. Kreisky et B. Sauer (eds.). *Feministische Standpunkte in der Politikwissenschaft. Eine Einführung*. Frankfurt, New York: Campus. 203-222.
- Levi-Faur, D. (2004). "The Global Diffusion of Regulatory Capitalism", *Annals*: 1-21.
- Lovenduski, J. (1994). "Equality, Parity and Democratic Politics in Europe", *Annuaire suisse de science politique* 34: 123-139.
- Lowi, T. J. (1964). "American Business, Public Policy, Case Studies and Political Theory", *World Politics* 16(4): 677-715.
- March, J. G. et J. P. Olsen (1989). *Rediscovering Institutions*. New York: The Free Press.
- Masson, D. (2004). "Formation des discours et féministes et action institutionnelle: l'articulation des 'intérêts des femmes' dans le développement régional au Québec", *Labrys, estudos feministas* 6 (août-décembre).
- Mazey, S. (2000). "Introduction: Integrating gender-intellectual and 'real world' mainstreaming", *Journal of European Public Policy* 7(3): 335-345.
- Mcbride Stetson, D. et A. Mazur (1995). *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, London, New Dehli.
- O'brien, R., A. M. Goertz, J. A. Scholte, et al. (2000). *Contesting Global Governance: Multilateral Economic Institutions and Global Social Movements*. New York: Cambridge University Press.
- Procacci, G. et M. G. Rossilli (1997). "La construction de l'égalité dans l'action des organisations internationales", in C. Faure (dir.).

- Encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Ramirez, F. O. et E. H. Mceneaney (1997). "From Women's Suffrage to Reproduction Rights? Cross-national Considerations", *International Journal of Comparative Sociology* XXXVIII(1-2): 6-24.
- Scott, J. W. (2002). "L'énigme de l'égalité", *Cahiers du genre* 33: 17-41.
- Stivers, C. (1993). *Gender Images in Public Administration: Legitimacy and the Administrative State*. Newbury Park, CA: Sage.
- Suisse, C. O. A. P. (2004). *Pékin+ 10: Rapport alternatif de la Coordination après Pékin* suite aux "Réponses de la Suisse au questionnaire de l'ONU" du 14 mai 2004. Zurich: 21.
- True, J. (2003). "Mainstreaming Gender in Global Public Policy", *International Feminist Journal of Politics* (November): 368-396.
- True, J. et M. Mintrom (2001). "Transnational Networks and Policy Diffusion: The Case of Gender Mainstreaming", *International Studies Quarterly* 45: 25-57.
- Walby, S. (1990). *Theorizing Patriarchy*. Oxford: Blackwell.
- Walby, S. (2005). "Introduction: Comparative Gender Mainstreaming in a Global Area", *International Feminist Journal of Politics* 7(4): 453-470.
- Waylen, G. (1998). "Gender, Feminism and the State: An Overview", in V. Randall et G. Waylen (eds.). *Gender, Politics and the State*. London, New York: Routledge. 1-17.
- Witz, A. et M. Savage (1992). "Theoretical Introduction: The Gender of Organizations", in A. Witz et M. Savage (eds.). *Gender and Bureaucracy*. Oxford, Cambridge: Blackwell. 3-62.